



Commune de SAINT-THUAL

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Règlement de la consultation (RC)

ETUDE DE FAISABILITE

ETUDE DE PROGRAMMATION ET D'ESTIMATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX DU PÔLE MAIRIE

COMMUNE DE SAINT-THUAL

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 16 septembre 2026 à 12h.

Maître d'ouvrage :

Commune de SAINT-THUAL

12, rue de Tourdelin

35190 SAINT-THUAL

TEL : 02 99.66.82.02

Courriel : secretariat.mairie@saint-thual.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

Identification de l'administration concernée :

Commune de SAINT-THUAL

12, rue de Tourdelin

35190 SAINT-THUAL

TEL : 02 99.66.82.02

Courriel : secretariat.mairie@saint-thual.fr

Objet de la consultation :

La présente consultation concerne :

Etude de faisabilité – Etude de programmation et d'estimation de bâtiments communaux du pôle mairie

Etendue de la consultation :

Le marché est passé selon une procédure adaptée, en procédure restreinte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

Maîtrise d'ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage de l'opération est la Mairie de SAINT-THUAL représenté par son Maire, Monsieur Loïc COMMEUREUC.

Description du marché :

Réaliser une étude de faisabilité afin d'aider le Conseil Municipal à retenir un scénario pour répondre à ses attentes.

Cette étude intégrera une programmation fonctionnelle et architecturale, une estimation financière du projet et un planning opérationnel.

Les prestations confiées au titulaire sont décrites dans le CCTP.

Objet du marché :

La Commune de SAINT-THUAL souhaite confier à un prestataire spécialisé, les prestations suivantes :

- Diagnostic des bâtiments existants ;
- Conception de scénarios d'aménagement ;
- Approfondissement du scénario retenu et étude pré-opérationnelle.

Les prestations confiées au titulaire sont décrites dans le CCTP.

Calendrier de la prestation :

La réunion de lancement est prévue le 15 octobre 2026 à 10h.

Article 2 : Conditions de la consultation

Date limite de réception des offres :

Le marché est passé selon une procédure adaptée, en procédure restreinte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

La procédure comprend une phase :

Les candidats fourniront un dossier de candidature comprenant les moyens humains (dont CV) et matériels, de l'équipe projet envisagée ainsi que leurs références pour des projets de même nature n'excédant pas 5 ans (photos, croquis, adresse, nature et descriptif de l'ouvrage, et tous les éléments participant à la compréhension de ces projets...), une note de motivation, la méthodologie proposée, le planning opérationnel et une offre financière.

A l'appui de cette candidature précitée, seront annexées les pièces administratives DC1 et DC2.

Critères de jugement des offres :

- La valeur technique de l'offre (60%) ;
- Le prix des prestations (40%).

Date limite de remise des candidatures : 16 septembre 2026 à 12h.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Variantes et options

Sans objet

Conditions de participation des candidats :

Pour mener à bien cette étude, le prestataire devra combiner des compétences variées dans les domaines suivants :

- Architecture ;
- Bureau d'études techniques.

Pour l'architecte, référence en étude de faisabilité de réutilisation et d'évolution de bâtis existant (compétence structure) et en chiffrage du coût de telles opérations (maîtrise d'œuvre).

Capacité également à se placer du point de vue de la collectivité pour estimer les conditions de réalisation du projet et établir le montant des recettes potentielles (partie recettes du bilan) connaissance des dispositifs de subventionnement, loyers.

Le titulaire s'engage à désigner un chef de projet (architecte) parmi les membres de son équipe. Le chef de projet désigné :

- Sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage ;
- Réalisera une part significative de l'étude ;
- Sera obligatoirement présent lors des réunions de présentation des travaux au groupe de pilotage.

Le titulaire du marché s'engage donc à respecter la composition de l'équipe, telle qu'elle figure dans sa proposition.

Modalités de paiement et de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les paiements interviendront par virement bancaire après émission de mandat administratif dans le délai légal en vigueur de 30 jours à compter de la réception des factures.

Article 3 : Présentation et conditions de réception des offres

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

Offre remise par échange électronique

Elles devront être déposées sur le site : <http://marches.megalisbretagne.org>

Les formats autorisés en réponse sont : WORD, EXCEL, ACROBAT READER.

Il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus connus.

Les documents devant être signés doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature conforme au référentiel intersectoriel de sécurité (cf. liste des catégories de certificats de signature électronique autorisées sur <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>).

Les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.

L'envoi doit comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ». Il est ici précisé que l'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation et qu'il appartient au candidat de décider s'il souhaite ou non utiliser cette possibilité de doubler sa transmission par voie électronique d'une transmission par voie postale.

Toute réception tardive entraîne l'irrecevabilité et le pli est renvoyé à son auteur.

Langue et devises

L'offre sera rédigée en français et en euros.

Contenu de la proposition

Les candidats fourniront un dossier de candidature comprenant les moyens humains (dont CV) et matériels, de l'équipe projet envisagée ainsi que leurs références pour des projets de même nature n'excédant pas 5 ans (photos, croquis, adresse, nature et descriptif de l'ouvrage, et tous les éléments participant à la compréhension de ces projets...), une note de motivation, la méthodologie proposée, le planning opérationnel et une offre financière.

Remise des offres :

La date limite de remise des offres est fixée au
Mercredi 16 septembre 2026 à 12h00

Les dossiers devront être déposés devront être déposées sur le site :
<http://marches.megalisbretagne.org>.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas retenues.

Article 4 : Critères de sélection des candidats et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions suivantes :

- La valeur technique de l'offre (60%) ;
- Le prix des prestations (40%).